

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 octobre 2013**

***PROCÈS-VERBAL***

Le trois octobre deux mil treize à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M<sup>f</sup> Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, MM. RAMBAULT, BRARD, FUMARD, Mmes BLANLUET, CLARYS

formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mr GABILLY

Mme Christine MARTIN a été nommée secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

**1°- Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de faire des mouvements de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement.

En section d'investissement:

Augmentation des recettes de 0,01 € au profit du compte 2804158 « amortissements »

Augmentation des dépenses au compte 020 « dépenses imprévues en investissement »

En section de fonctionnement :

Augmentation du compte 6811 « Dotation aux amortissements » de 0,01 € à partir du compte 022 « dépenses imprévues »

N° d'article	Avant DM	Après DM
28041582	8249,46	8249,47
020	13973,27	13973,28
6811	8249,46	8249,47
022	12657,54	12657,53

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## **2°- Désignation du Délégué Communautaire à la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire.**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du processus de fusion en cours devant aboutir à la création de la communauté de communes *Chinon, Vienne et Loire* au 1<sup>er</sup> janvier prochain il y a lieu de procéder à la désignation des délégués des communes afin d'organiser une première réunion de l'organe délibérant, prévue le 25 novembre prochain, pour élire le Président et les membres du bureau.

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de moins de 1000 habitants les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau consacré par la loi ; l'ordre du tableau est constitué du maire, des adjoints puis des conseillers municipaux. Il rappelle également que la commune de Seuilley possède 1 siège au sein du Conseil communautaire.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil désigne le Maire, Jacques Aupic, comme délégué au sein du conseil communautaire de la communauté de communes *Chinon, Vienne et Loire*.

## **3°- Rentrée scolaire**

### a-Effectifs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des effectifs de rentrées à l'école de Seuilley et dans les autres classes équivalentes des RPI de la Communauté.

### ***Ecole de SEUILLY:***

CE1: 11 élèves

CE2: 10 élèves            21 élèves dans la classe de Mr Dépré CE1-CE2

CM1: 7 élèves

CM2: 12 élèves            19 élèves dans la classe de Mme Saliou CM1-CM2

Au total, 40 élèves (49 élèves l'année scolaire dernière).

### ***Pour les deux autres RPI de la Communauté de communes:***

Marçay:            28 élèves en CE1-CE2

                          15 élèves en CM1-CM2

Thizay:            22 élèves en CM1-CM2

Candes:            16 élèves en CE1-CE2

La prospective effectuée pour l'année scolaire 2014-2015 laisse envisager un effectif global identique pour l'école de Seuilley.

### b-Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des nouveaux horaires scolaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h55-11h55 ; 13h35-15h50 soit 5h15 de cours journaliers

Mercredi : 8h55-11h55

Soit un horaire hebdomadaire de 24h.

La pause méridienne est de 1h40 min et la surveillance est assurée dans la cour par Mme Annette Moirin.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont assurés au centre d'accueil de Cinais de 16h à 16h30 après transport par car scolaire les lundi et mardi. Ces activités qui n'ont pas un caractère obligatoire, sont assurées par le personnel de l'accueil de loisirs et certains professeurs de l'école de musique. Elles sont renouvelées par période de 4 à 7 semaines parmi une liste de treize activités proposées.

#### **4° - Achat de matériel informatique pour l'école**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'une demande d'équipement informatique formulée par les Professeurs d'école :

1 vidéo projecteur

1 enceinte amplifiée pour ordinateur

Après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent l'achat de ces équipements en limitant le coût du vidéo projecteur à 529 € HT.

#### **5° - Contractualisation de projets avec le Conseil Général**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la réunion du 27 septembre avec le Président et la première Vice-Présidente du Conseil Général il apparaît que les crédits attribués aux **16** communes du canton au titre du volet 3 (Fonds d'Intervention Locale) du plan de contractualisation se montent à 76000 € pour l'année 2014. Leur répartition précise se fera ultérieurement.

Le projet de construction d'une nouvelle cantine scolaire présenté par la commune au titre du volet 2 (projet d'intérêt intercommunal) n'a pas été retenu.

#### **6° - Projet haie avec la Chambre d'Agriculture**

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du projet d'implantation d'une haie sur la parcelle allant de l'abside de l'église au Quincampoix.

Après préparation du terrain, il sera procédé au déroulage du bioplastique par Mr Vincent Lenne déjà contacté (à prévoir l'utilisation du tracteur communal pour cette opération).

Le positionnement des plants selon le schéma fourni par la chambre d'agriculture sera réalisé à la bombe de peinture.

Les trous seront réalisés à la tarière thermique (à louer).

Après réception des plants fournis par le pépiniériste il sera procédé à une plantation modèle sur une longueur de 10 m.

La plantation de l'ensemble sera réalisée un samedi ou/et un dimanche par les volontaires sollicités suite à un mot d'appel glissé dans le bulletin. Collation et vin chaud fourniront un caractère festif à la démarche.

#### **7° - Travaux en cours**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état d'avancement des travaux depuis le Conseil précédent :

<b>Nature</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Date prévue</b>
Portail école	Quinteau	Devis en attente	Avant 31/12

Electricité épicerie, atelier, monument aux morts	Gaillard	2968,83	Reste monument aux morts
Peinture église	Delanoy	850,36	En cours
Peinture épicerie	id	1227,10	En voie d'achèvement
Peinture presbytère	id	2335,79	En voie d'achèvement
Enrobé rte de Beuxes partiel	RTL	21611,72	Terminé le 22 juillet
Poteaux incendie (4 capots + bouchons)	SAUR	1243,84 291,25	Accord envoyé le 22 juin 1 capot posé
E. P. lotissement	Bouyghes Energie	11900,00	Octobre, arrêté de circulation demandé
Restauration église	Vieaud	4206,95	octobre
Enrochement Morin	RTL	4186,00	Terminé début juillet

### **8°- Commémoration du 11 novembre**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de préciser le déroulement de la cérémonie du 11 novembre. Le programme suivant est adopté :

- 11h 45 Rassemblement Place de la Mairie
- 12h Cérémonie au Monument aux Morts :
  - Lecture du message
  - Dépôt de gerbe
- 12h 15 Réception à la Mairie:
  - Vin d'honneur offert par la municipalité

### **9°- Taxes d'enlèvement des ordures ménagères sur deux bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que mairie et presbytère d'une part, logement communal de la route de Lerné et école d'autre part font l'objet pour chacun de ces deux immeubles d'une seule taxe foncière et donc d'une seule taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Dans un souci de répartition équitable des charges entre la collectivité et les deux locataires communaux occupant une partie de ces immeubles, il y a donc lieu dans ces deux cas, de partager en deux la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de répartir en deux parties égales à payer par la collectivité et le particulier, les TEOM de l'immeuble de la Place François Rabelais et de l'immeuble de la route de Lerné.

### **10°- Régie bibliothèque**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la mise en place de la nouvelle communauté de communes « *Chinon, Vienne et Loire* » le 1<sup>er</sup> janvier prochain la régie de recettes auprès du service bibliothèque de Seuilly, constituée le 6 octobre 2004, sera assurée directement au sein de la nouvelle communauté de communes.

Il y a donc lieu de supprimer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la régie instituée auprès du service bibliothèque, installée à la mairie de Seuilly.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident la suppression, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la régie instituée auprès du service bibliothèque installée à la mairie de Seuilly

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h30.